

Devenir Acteur de prévention des risques liés à l'activité physique (4 jours)

Sanitaire et médico-Social-Accompagnement à La Mobilité

- ✓ **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique** dans son entreprise ou son établissement.
- ✓ **Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain**, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- ✓ **Participer à la maîtrise du risque** dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- ✓ **Mettre en œuvre un accompagnement** à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi (Accompagnement à La Mobilité)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Formateur certifié INRS, certification à jour

- 01. Les atteintes à la santé** liées à l'activité physique professionnelle et les **enjeux humains et économiques** : statistiques AT/MP
- 02. Les principaux éléments anatomo-physiologiques** de la mécanique humaine
- 03. Les différentes atteintes** de la mécanique humaine et leurs **conséquences sur la santé**
- 04. Les facteurs de risques** d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique
- 05. Le repérage et analyse du poste de travail, recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail**
- 06. Les aides techniques à la mobilité, l'évaluation du potentiel de la personne aidée, les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort** dans les situations d'aide à la mobilité de la personne aidée
- 07. L'Accompagnement à La Mobilité**, les enjeux d'un accompagnement, le séquençage des déplacements permettant de se mouvoir, l'analyse de la situation d'accompagnement, les aides techniques au regard des situations d'accompagnement, la réponse aux 6 déplacements spontanés qui occasionnent des difficultés de prise en soin

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposés didactiques, mises en situation,
échanges et retours d'expériences,
Mise en application d'un scénario
d'accompagnement
Groupe de 4 à 10 personnes



Prérequis

Aucun



Public Concerné

Toute personne travaillant
dans le milieu sanitaire et
social



Durée

28h réparties : 2
journées + 2 journées
(15 jours d'intervalle)



Certification

Certificat "Acteur
PRAP 2S"
Validité 24 mois